

Initier des mesures diagnostiques et un traitement pharmacologique chez un homme présentant un écoulement urétral

Établissement : Santé Expert Services médicaux

Période de validité : 1 an (mai 2025 à mai 2026)

## SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

Homme symptomatique âgé de 14 ans ou plus :

- Homme actif sexuellement présentant un écoulement urétral<sup>1</sup> mucoïde, muco-purulent ou purulent

## PROFESSIONNELS OU PERSONNES HABILITÉS VISÉS PAR CETTE ORDONNANCE<sup>2</sup>

Infirmières de l'ensemble des cliniques Santé Expert Services médicaux

## ACTIVITÉS RÉSERVÉES

- Infirmières :
  - Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique ;
  - Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance ;
  - Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance ;
  - Appliquer des techniques invasives.

## PROFESSIONNEL RÉPONDANT

IPSPL désignée selon le fonctionnement de Santé Expert Services médicaux

## CONTRE-INDICATIONS A L'APPLICATION DE L'ORDONNANCE

Mêmes contre-indications que celles spécifiées pour l'application du protocole médical national n° 628009 soit :

- Moins de 14 ans ;
- Immunosuppression<sup>3</sup> ;
- Intervention urologique au cours du dernier mois (p. ex. biopsie de la prostate, cystoscopie ou sonde urinaire) ;
- Présence d'une contre-indication à l'usage d'un médicament recommandé et aucun traitement alternatif approprié ;
- Trois épisodes ou plus d'écoulement urétral dans les 6 derniers mois.

<sup>1</sup> Écoulement urétral rapporté par le patient ou observé par le professionnel.

<sup>2</sup> Le professionnel ou la personne habilitée doit s'assurer d'avoir les compétences nécessaires afin d'exécuter cette ordonnance (p. ex. formation).

<sup>3</sup> Exemples de causes possibles d'immunosuppression (voir l'Annexe V du Guide québécois de dépistage des ITSS) : déficience immunitaire congénitale, leucémie, lymphome, myélome multiple, cancer non hématologique, déficit immunitaire acquis (tel que lors de l'infection par le VIH), hémodialyse, usage d'agents immunosuppresseurs.

### Contre-indications supplémentaires à cette ordonnance collective :

- Symptômes secondaires à agression sexuelle ;
- Fièvre ;
- Douleur sus-pubienne, testiculaire ou périanale, douleur lors de l'éjaculation (**référer à IPSPL**) ;
- Signes ou symptômes à d'autres sites exposés (gorge et anus) (**référer à IPSPL**) ;
- Signes ou symptômes suggestifs d'une infection des voies urinaires : pollakiurie, ténesme vésical, hématurie, nycturie, miction impérieuse, urgence mictionnelle (**référer à IPSPL**).

## **PROTOCOLE MÉDICAL**

Se référer au protocole médical national n° 628009 de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux en vigueur sur le site web au moment de l'application de l'ordonnance.

Les limites ou situations pour lesquelles une consultation avec un médecin/IPSPL est obligatoire ne s'appliquent pas à cette présente ordonnance collective.

## **ENSEIGNEMENT ET INTERVENTIONS PRÉVENTIVES**

Se référer au Guide québécois de dépistage des infections transmissibles sexuellement et par le sang : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000090/>

## **RÉFÉRENCE À IPSPL OU MÉDECIN**

Pendant ou après le traitement :

- Intolérance à la médication
- Persistance des signes ou symptômes 7 jours après le début du traitement
- Signes ou symptômes d'urétrite qui réapparaissent dans les 6 semaines suivant le début du traitement, après avoir été initialement résolus

Résultats d'analyses microbiologiques :

- Résultat positif au dépistage des autres ITSS (VIH, Syphilis, hépatites B et C) ;
- Résultat d'analyse pour la recherche de *C. trachomatis* et *N. gonorrhoeae* :
  - Négatif (absence de *C. trachomatis* et *N. gonorrhoeae*) : diriger l'homme vers l'IPSPL répondant ou le médecin seulement s'il est toujours symptomatique lors de la réception du résultat négatif ;
  - Positif à d'autres sites (pharynx ou rectum) : si l'infirmière n'a pas son droit de prescrire pour appliquer le Protocole national pour le traitement d'une infection à *C. trachomatis* ou à *N. gonorrhoeae* chez une personne asymptomatique, diriger l'homme vers l'IPSPL répondant ou médecin ;
  - Positif pour *C. trachomatis* avec un géotype associé à la LGV
- Test de contrôle positif pour *C. trachomatis* ou *N. gonorrhoeae*

## **OUTILS DE RÉFÉRENCE ET SOURCES**

Protocole médical national n° 628009 de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux en vigueur sur le site Web au moment de l'application de cette ordonnance.

Ordonnance collective n° 628009 de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux en vigueur sur le site Web au moment de l'application de cette ordonnance.

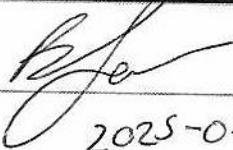
## **DOCUMENTATION**

Remplir le formulaire de liaison pour le pharmacien communautaire n° OC-SESM-05, s'il y a lieu.

## **IDENTIFICATION DU PRESCRIPTEUR RÉPONDANT**

## PROCESSUS DE MISE EN VIGUEUR

1. **ÉLABORATION DE LA VERSION ACTUELLE** (Patricia Grimard, infirmière clinicienne, permis 2091532, Marie-Frédérique Naud, infirmière, permis 2191049)
2. **VALIDATION DE LA VERSION ACTUELLE** (Brooke Latulippe, IPSPL permis 2134561)
3. **APPROBATION DE LA VERSION ACTUELLE PAR LES PRESCRIPTEURS SIGNATAIRES (HORS ÉTABLISSEMENT)**

Nom et prénom	Numéro du permis	Signature	Téléphone	Télécopieur
Brooke Latulippe, IPSPL	2134561 RAMQ 812173		418-781-9963	418-781-6036

### 4. RÉVISION

2025-05-23

Date d'entrée en vigueur : avril 2024  
Date de la dernière révision (s'il y a lieu) : mai 2025  
Date prévue de la prochaine révision : mai 2026